



**DÉLÉGATION
NATIONALE
LCL**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



FÉVRIER 2026

La 1ère année d'application de l'accord Intéressement/Participation 2025/2027 se traduit par une enveloppe globale de 105,7M€ vs 107M€ en 2024, soit une très légère baisse de 1,21%.

Si le résultat net de LCL est en retrait en 2025 par rapport à 2024, le montant global à distribuer reste de bonne facture grâce à l'atteinte de 2 boosts sur 4 négociés par la CFDT.

Ci-dessous, le détail de l'enveloppe :

- **Socle RVC : 101,4 M€** (soit 10% du résultat d'exploitation sous-jacent)
- **Boost Indice de Recommandation Client stratégique : non atteint.** Notre IRC stratégique évolue favorablement mais reste en-deçà du seuil de déclenchement.
- **Boost Indicateur Activité Client : non atteint** malgré la baisse du seuil de déclenchement obtenu par la CFDT.
- **Boost Trajectoire Carbone : 1,8 M€** obtenus sur 2,5 M€ potentiels grâce à la modification du mode de calcul àprement négociée.
- **Boost de surperformance : 2,5 M€** . Carton plein avec l'atteinte des 3 indicateurs PNB, COEX et Entrées En Relation Digitales (EERd).

Contrairement aux années précédentes, la Direction ne nous a pas communiqué les montants moyens par tranche de revenus. Nous avons fait le choix de ne pas faire d'estimations, certaines données étant encore inconnues.

Les montants individuels, tenant compte pour moitié de votre RBA et pour moitié de votre temps de présence, feront l'objet d'une information personnelle d'Amundi.

Vous pourrez alors faire votre choix quant à l'affectation sur votre PEE et/ou PERCOL ou à la perception des sommes attribuées en respectant la date butoir qui vous sera communiquée.



A défaut de réponse de votre part, l'intéressement sera automatiquement versé sur votre PEE et votre participation sera automatiquement versée pour moitié sur votre PEE et moitié sur votre PERCOL.

Besoin d'astuces pour optimiser vos placements ?

Retrouvez au verso les modalités d'épargne et les abondements négociés par la CFDT pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Vous pourrez décider de :

- ⇒ **Percevoir le montant total ou partiel de votre intéressement/participation sur votre compte bancaire.** Ces montants seront alors fiscalisés.

- ⇒ **Investir en faveur de votre PEE et/ou de votre PERCOL.** Afin d'optimiser votre épargne et ainsi profiter des nouveaux abondements obtenus par la CFDT, voici les règles à connaître :
 - ◇ **Versement sur le PEE : pour obtenir les 655€ (vs 455€ en 2025) d'abondement maximum possibles, vous devez épargner un montant minimum de 1060€**
 - 300% sur les 50 premiers euros versés, soit 150€ d'abondement
 - 50% au-delà et jusqu'à 1060€ versés, soit 505€ d'abondement maximum

 - ◇ **Versement sur le PERCOL : pour obtenir les 650€ (vs 500€ en 2025) d'abondement maximum possibles, vous devez épargner un montant minimum de 2200 €**
 - 50% pour les 700 premiers euros versés, soit 350€ d'abondement
 - 25% de 701€ à 1600€ versés, soit 225€ d'abondement
 - 12,5% de 1601€ à 2200€ versés, soit 75€ d'abondement.

Grâce à l'implication au quotidien de toutes et tous, les résultats de 2025 restent d'un bon niveau dans une conjoncture économique difficile.

Pour la CFDT, le nouvel accord intéressement/participation, qui entre en application sur cet exercice, permet de sécuriser et de limiter la baisse prévisible des résultats liée aux investissements et aux réorganisations du PMT.

Ces résultats confortent les positions défendues par la CFDT lors de la négociation de l'accord dans l'intérêt du plus grand nombre.



Cliquez sur la loupe pour consulter l'accord Intéressement/Participation



POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ VOS ÉLU-ES CFDT LCL



CFDT DÉLÉGATION NATIONALE
Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07

 cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

 www.cfdt-lcl.fr

